

MAGAZINE D'INFORMATIONS

Puymoyen magazine

2^{ème} semestre 2018



Venir en mairie ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h



Contact

Tél. : 05 45 61 10 54

Fax : 05 45 61 64 91

Portable astreinte : 06 07 14 45 38

Email : contact@puymoyen.fr

www.puymoyen.fr

Édition : Ville de Puymoyen

Mairie : 05 45 61 10 54 - contact@puymoyen.fr

Responsable de publication : Gérard Bruneteau

Rédaction : Commission Communication

Ont collaboré à ce numéro : les infrastructures de la petite enfance, les écoles et les associations de la ville.

Remerciements : tous nos remerciements aux personnes qui ont donné de leur temps pour fournir la matière aux articles.

Conception et réalisation : Agate Communication - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Crédits photos : Christian Mazou

Date de parution : janvier 2019

Édito



Chères Puymoyennaises, chers Puymoyennais,

En cette fin d'année 2018, nous venons de célébrer le centenaire de la Grande Guerre de 14-18. Cette cérémonie féconde doit incarner l'humanité, la générosité, et tisser des relations saines entre tous les éléments de notre société.

Ce devoir de mémoire doit être transmis aux jeunes générations pour prendre conscience du grand courage, du devoir, et de l'immense sacrifice de tous ces hommes et femmes qui ont combattu pour leur pays et leur liberté.

Depuis plusieurs années, nous sommes impactés de plein fouet par les baisses successives des dotations ; et pourtant nous avons su gérer les budgets de fonctionnement tout en maintenant un bon niveau d'investissement, sans toucher à la fiscalité locale.

Notre but est d'investir pour préserver notre attractivité, de poursuivre la mise en valeur de la richesse de notre patrimoine qui véhicule notre identité.

C'est toute une équipe municipale, d'élus, de techniciens qui servent les citoyens au quotidien et agissent pour la République, de manière à mener à terme toutes les actions engagées, avec le souci de n'oublier personne : la jeunesse, les actifs, les aînés, les associations, et de mettre aussi en place des actions pérennes dans les domaines économique, social, associatif, l'urbanisme, l'environnement et la santé.

Notre commune, nous y tenons !!!

Au nom de l'ensemble des élus, que cette année 2019 soit pleine de courage, d'ambition, d'optimisme et de cette confiance qui accompagne l'audace.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à vos proches.

Fidèlement

1^{ère} Adjointe

Danièle Mériçlier



INFOS PRATIQUES

JDC

RECENSEMENT DES JEUNES

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

S'est-il fait recenser ? À cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant, le recensement est obligatoire.

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

• **Par internet**

1-Créez votre compte sur www.service-public.fr

2-Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.

3-Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.

4-Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».

5-Suivez les instructions.

• **À la mairie de votre domicile**
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



Chiens et chats errants

LECTEUR DE PUCE POUR ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce qu'ils ne divaguent pas sur la voie publique. Tout propriétaire est tenu pour responsable des dommages que son animal de compagnie pourrait occasionner.

La commune a signé une convention avec le syndicat mixte de la fourrière de la Charente afin de disposer d'un lecteur de puce pour animaux. Ce lecteur permet l'identification de la majorité des puces posées par les vétérinaires. Il permettra de retrouver rapidement le propriétaire de l'animal ainsi que ses coordonnées.

Il est convenu que les animaux pourront séjourner une nuit sur place dès lors qu'ils satisferaient pleinement aux clauses d'hébergement.

Pour les animaux qui n'auraient pu être rendus à leur propriétaire, ils se verront être remis à la fourrière.

Secteurs Nord et Est du département

FOURRIÈRE DE LANGOUMOIS au lieu-dit « Les Mesniers » 16600 Mornac

Téléphone : 07 89 61 00 81

Horaires : 8h30 à 16h30 (sauf dimanches et jours fériés)

L'animal sera gardé 8 jours ouvrés dans l'attente de son propriétaire. Passé ce délai, il sera identifié et transféré dans un refuge pour y être adopté.

Si votre animal est à la fourrière, vous devrez vous acquitter des frais suivants :

| TYPE DE FRAIS | CHIENS | CHATS |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------|
| Frais de garde | 8 €/ jour | 3,60 €/ jour |
| Frais de transport | 0,50 €/ km | |
| Frais de prise en charge | 17,50 € | |
| Frais de dossier | Animal identifié : 20,00 € Animal non identifié : 45,00 € | |
| Frais d'identification | 63 € ou 75 € selon le vétérinaire de secteur | |

Tarifs au 1^{er} janvier 2019

Aucun animal ne sera remis sans présentation d'une pièce d'identité.

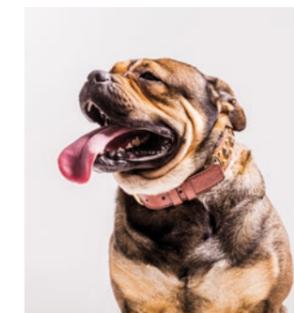
Depuis le 17 mai 2011, (art L212-10 du code rural), l'identification des chats et des chiens est OBLIGATOIRE.

Les propriétaires d'animaux sont tenus également de préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

À toutes fins utiles, je vous rappelle que ces nuisances sont régies par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999 et que les aboiements de chien, en langage juridique, sont assimilés à des « bruits de comportement » ou à des « bruits domestiques ». Les règles relatives à ces bruits sont inscrites dans le Code de la Santé publique.

L'article R 1334-31 dispose que : « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Il faut savoir que tout propriétaire de chien, s'il ne fait rien, risque une amende ainsi que la confiscation de son chien.



Synthèse des conseils municipaux



DU 26 JUIN 2018

Tarifs communaux 2018-2019

Ces tarifs prendront effet à partir du 1^{er} septembre 2018.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les nouveaux tarifs et les nouvelles tranches de quotient familial (QF) sont établis comme suit :

A - Enfants commune/Hors commune

| QF FORFAIT | 0 à 580 € | 581 à 750 € | 751 à 1000 € | 1001 à 1500 € | 1501 à 2000 € | 2001 € et +* |
|---------------------------------|-----------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Forfait mensuel 4 repas/semaine | 29,92 € | 32,91 € | 36,20 € | 39,82 € | 43,80 € | 48,18 € |
| Forfait mensuel 5 repas/semaine | 37,40 € | 41,14 € | 45,25 € | 49,77 € | 54,75 € | 60,22 € |

Définition : le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale permettant de calculer les participations familiales en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants ou de personnes à charge. Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non imposition).

B - Repas Occasionnel

| | |
|---------|--------|
| Enfants | 3,00 € |
| Adultes | 6,00 € |

C - Déduction en cas de maladie

| QF FORFAIT | 0 à 580 € | 581 à 750 € | 751 à 1000 € | 1001 à 1500 € | 1501 à 2000 € | 2001 € et +* |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Déduction | La déduction sera établie au tarif unitaire du repas selon le QF de la famille. | | | | | |

Pour bénéficier d'une déduction :

- L'enfant doit être absent au minimum 5 jours consécutifs de l'école.
- La famille doit fournir un justificatif médical à la mairie.

La déduction sera effectuée en fonction du nombre de jours d'absence et du forfait mensuel de l'enfant (4 ou 5 repas/semaine).

Aucune déduction ne sera effectuée en cas de grève si le service de la cantine est assuré.



D - Déduction en cas de voyage scolaire

| QF FORFAIT | 0 à 580 € | 581 à 750 € | 751 à 1000 € | 1001 à 1500 € | 1501 à 2000 € | 2001 € et +* |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Déduction | La déduction sera établie au tarif unitaire du repas selon le QF de la famille. | | | | | |

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (garderie et centre loisirs du mercredi de 12h30 à 18h30)

Les nouveaux tarifs et les nouvelles tranches de quotient familial sont établis comme suit :

A - Enfants commune/Hors commune

| QF PÉRIODE | 0 à 580 € | 581 à 750 € | 751 à 1000 € | 1001 à 1500 € | 1501 à 2000 € | 2001 € et +* |
|---------------------|-----------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Garderie Matin | 0,66 € | 0,73 € | 0,80 € | 0,88 € | 0,97 € | 1,07 € |
| Garderie Soir | 1,32 € | 1,45 € | 1,59 € | 1,75 € | 1,92 € | 2,11 € |
| Mercredi après-midi | 4,95 € | 5,44 € | 5,98 € | 6,58 € | 7,24 € | 7,96 € |

B - Le soir : 5,00 € après 5 minutes de retard.

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (centre de loisirs durant les vacances scolaires)

La proposition de nouveaux tarifs s'établit comme suit :

A - Enfants de la commune, enfants des employés municipaux et enfants scolarisés à l'école communale

| QF SÉJOURS | 0 à 580 € | 581 à 750 € | 751 à 1000 € | 1001 à 1500 € | 1501 à 2000 € | 2001 € et +* |
|-------------------------------|-----------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Journée vacances (commune) | 7,70 € | 8,80 € | 12,10 € | 12,65 € | 13,20 € | 14,50 € |
| Journée avec 1 nuit (commune) | 9,90 € | 11,00 € | 14,30 € | 14,85 € | 15,40 € | 16,50 € |
| Journée camps ados (commune) | 19,80 € | 22,00 € | 24,20 € | 26,40 € | 28,60 € | 30,80 € |

B - Enfants hors commune et non scolarisés à l'école communale

| QF SÉJOURS | 0 à 580 € | 581 à 750 € | 751 à 1000 € | 1001 à 1500 € | 1501 à 2000 € | 2001 € et +* |
|-------------------------------|-----------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Journée vacances (commune) | 13,00 € | 14,00 € | 17,00 € | 17,50 € | 18,00 € | 19,00 € |
| Journée avec 1 nuit (commune) | 15,00 € | 16,00 € | 19,00 € | 19,50 € | 20,00 € | 21,00 € |
| Journée camps ados (commune) | 24,00 € | 26,00 € | 28,00 € | 30,00 € | 32,00 € | 34,00 € |

* ou QF inconnu

CRÈCHE

En application des directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), le Conseil Municipal adopte le protocole suivant :

- Le prix horaire pour les enfants de la commune, en accueil régulier, est établi en fonction des ressources de la famille avant abattements fiscaux et de la composition du ménage qui se voit appliquer un taux d'effort de 0,06% pour un enfant, 0,05% pour deux enfants...
- Le taux d'effort s'applique à des ressources « plancher » et « plafond » dont les montants sont valorisés annuellement par la CAF.

| Taux horaire | Nombre d'enfants par famille | | | | |
|------------------------------------------|------------------------------|--------|--------|--------|-------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 et + |
| Accueil collectif | 0,06 % | 0,05 % | 0,04 % | 0,03 % | Voir tableau CNAF |
| Accueil familial, parental, micro-crèche | 0,05 % | 0,04 % | 0,03 % | 0,02 % | |

- En cas d'accueil d'urgence, le tarif selon les ressources sera appliqué ou un prix horaire moyen fixé à 1,50 € en cas de non présentation des revenus.

- Les prix seront majorés de 15 % pour les enfants hors commune, reçus en accueil régulier et en accueil occasionnel ou d'urgence.



Pour la facturation, toute demi-heure entamée est due.

Le règlement s'effectue en début de mois suivant, à réception d'une facture, à la mairie de Puymoyen.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (salle+cuisine)

Particuliers

| | 1 jour | 2 jours |
|--------------------------------------|----------|----------|
| Personnes domiciliées sur la commune | 250,00 € | 400,00 € |
| Caution (commune) | 300,00 € | 300,00 € |
| Personnes domiciliées hors commune | 500,00 € | 800,00 € |
| Caution (hors commune) | 300,00 € | 400,00 € |

Associations

| | 1 jour | 2 jours |
|-------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Associations commune (à but non commercial et non lucratif) | Gratuit | |
| Caution (Associations commune) | 300,00 € | |
| Associations hors commune | 500,00 € | 800,00 € |
| Associations commune (à but commercial/lucratif) | 500,00 € | 800,00 € |
| Caution (Autres associations) | 300,00 € | 400,00 € |

Cas particuliers

| | Tarifs |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations d'utilité publique | Sur décision de Monsieur le Maire avec Information au Conseil Municipal + Obligation de présenter une assurance Responsabilité Civile |
| Associations d'intérêt local | |
| Obsèques civiles | |
| Partis politiques | |
| Caution | 300,00 € |

LOCATION PETITE SALLE DES ASSOCIATIONS

Les tarifs s'établissent comme suit. Ils sont inchangés par rapport à l'année 2017-2018 :

| | Tarifs |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations commune (à but non commercial et non lucratif) | Gratuit |
| Associations commune (à but commercial/lucratif) | 30,00 €/jour |
| Associations hors commune | 30,00 €/jour |
| Associations d'utilité publique | Sur décision de Monsieur le Maire avec Information au Conseil Municipal + Obligation de présenter une assurance Responsabilité Civile |
| Associations d'intérêt local | |
| Partis politiques | |
| Caution | 100,00 € |

CONCESSIONS CIMETIÈRE

| Concessions trentenaires | Euros |
|--------------------------|----------|
| Simple | 204,00 € |
| Double | 337,00 € |

EMPLACEMENTS COLUMBARIUM

| Columbarium | Euros |
|-------------|----------|
| 15 ans | 434,00 € |
| 30 ans | 857,00 € |

DROIT DE PLAÇAGE POUR LES COMMERÇANTS AMBULANTS

Gratuité du plaçage.

Synthèse des conseils municipaux

► DU 26 JUIN 2018 (suite)

Collecte et traitement des biodéchets : constitution d'un groupement de commandes avec GrandAngoulême

La commune approuve la **constitution du groupement de commandes pour la collecte séparative des biodéchets en porte à porte et le traitement des biodéchets par une filière spécifique.**

Pour cela, GrandAngoulême propose d'initier un marché pour la collecte séparative des biodéchets en porte à porte et le traitement des biodéchets par une filière spécifique. Ce marché serait établi dans le cadre d'un groupement de commandes et GrandAngoulême en assurerait la coordination.

L'utilisation du groupement de commandes est un moyen de contenir les coûts de ces prestations.

L'objectif est de disposer d'un groupement (lancement effectif des prestations) au 1^{er} janvier 2019.

Il est rappelé que l'adhésion à un groupement de commandes ne signifie pas le recours automatique au service, mais celle-ci doit précéder obligatoirement le lancement de la procédure.



► DU 11 SEPTEMBRE 2018

Mobilisation d'un emprunt 2018

Monsieur le Maire rappelle que pour les **besoins de financement de l'opération d'aménagement du complexe sportif**, il a été acté, lors du vote du budget 2018, de recourir à un **emprunt d'un montant de 560 000,00 €.**

À l'issue d'une phase de consultation auprès des structures bancaires et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2018-07 de La Banque Postale, il est proposé au Conseil Municipal les conditions de prêt suivantes : le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 560 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans et 1 mois
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Gratification des stagiaires

Des personnes adultes peuvent être accueillies au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification.

Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des adultes inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage sera supérieure à 9 semaines consécutives ou non. La durée du stage s'appréciera en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage.

La gratification sera due au stagiaire à l'issue du stage uniquement si cette période est réputée avoir été accomplie entièrement et conformément à la convention liant les parties.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer cette gratification forfaitaire au montant de 500 €. Elle sera applicable dans les conditions énumérées ci-avant et prendra effet pour l'ensemble des stages ayant eu cours depuis le 1^{er} janvier 2018.

Autorisation de prise en charge des frais des élus participant aux salons et conférences

Pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la ville.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet l'**indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour** (comportant hébergement et repas).

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir la possibilité de remboursement des frais de séjour et de transport des élus.

Il conviendra d'établir un ordre de mission préalable au départ.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il a acquittées. Lorsque l'élu utilise son véhicule personnel, les dépenses liées peuvent donner lieu à un remboursement dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006.



Pass'accession 2018-2019 : renouvellement de la bonification communale

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération du GrandAngoulême a mis en place depuis décembre 2012 un **dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover : le Pass'accession.**

Ce dispositif permet aux ménages (sous plafonds de ressources) d'acquérir un logement ancien à rénover dans les centres-villes et centres-bourgs de GrandAngoulême en bénéficiant de subventions de plusieurs collectivités : GrandAngoulême, communes, département, conseil régional et ANAH.

Le Pass'accession consiste en une subvention à l'acquisition et à l'ingénierie de montage de l'opération pour le ménage accédant à une résidence principale.

Afin de pouvoir anticiper les demandes et ajuster au plus près les plans de financement des ménages s'inscrivant dans ce dispositif, GrandAngoulême souhaiterait savoir si la commune de Puymoyen envisage d'abonder l'aide de GrandAngoulême (5 à 7 000 €) à l'accession, et dans ce cas, le nombre de dossiers que la commune envisagerait de soutenir d'ici la fin de l'année 2019.

Par délibération en date du 16 mars 2017, **le Conseil Municipal avait choisi d'abonder l'aide de GrandAngoulême à l'accession de 4 000 €, et avait accordé le soutien à 2 dossiers maximum durant l'année 2017.**

Le Conseil Municipal renouvelle l'opération dans les mêmes conditions au titre de l'année 2018 (2^{ème} semestre) et 2019, à savoir une aide communale de 4 000 € dans la limite de 3 dossiers éligibles.

Modification du règlement intérieur de l'ALSH

Dans un souci d'optimisation des ressources affectées au fonctionnement du service public d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), tout en confortant la qualité de la prestation offerte, les modifications du règlement intérieur sont les suivantes :

« Pendant les vacances, le taux d'encadrement n'étant pas modulable au jour le jour, les enfants inscrits en semaine entière seront prioritaires. »

« Toute annulation d'inscription doit être faite auprès de la direction, 3 jours avant le début des activités pour le mercredi, et 5 jours avant le début des activités durant les périodes de vacances. À défaut, elle devra être justifiée par un certificat médical. Passé ce délai, les journées seront facturées aux familles. »

Adhésion au groupement de commandes « gardiennage et sécurité »

Dans le cadre de la mutualisation, GrandAngoulême se propose de servir les besoins intercommunaux relatifs au gardiennage et à la sécurité de sites.

Ce marché serait établi dans le cadre d'un groupement de commandes et GrandAngoulême en assurerait la coordination.

Il est proposé de lancer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes sans engagement de montant et décomposé en 4 lots :

- Gardiennage ponctuel des sites de GrandAngoulême
- Gardiennage régulier de certains sites et chantiers
- Sûreté et sécurité régulières des sites (Nautilus et Alpha)
- Sûreté et sécurité des manifestations

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes.

Participation exceptionnelle dans le cadre de la tempête survenue en Charente en juillet 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conséquences malheureuses de la tempête qui a touché plusieurs communes du département durant la période estivale.

La commune de St-Sornin se faisant l'interface de l'ensemble des collectivités et administrés sinistrés durant cet épisode douloureux, a ouvert un **« compte-solidarité Croix Rouge » destiné à recevoir des dons qui permettront de contribuer à la reconstruction de ces territoires.**

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de verser une **subvention exceptionnelle de 1 000 €.**



Conventions prestataires TAP année 2018-2019

Considérant la position de la commune de Puymoyen de **maintenir le rythme scolaire à quatre jours et demi par semaine**, il est rappelé à l'assemblée que l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se fonde comme chaque année sur le redéploiement des missions de nos agents et sur la sollicitation de prestataires d'activités.

Le Conseil Municipal décide que la mise en œuvre de l'intervention de ces derniers nécessite un conventionnement annuel afin de préciser l'ensemble des modalités régissant ces prestations ainsi que leur prix.

Synthèse des conseils municipaux



DU 16 OCTOBRE 2018

Engagement de l'opération d'aménagement Les Chirons au titre de la reconstitution de l'offre des opérations de renouvellement urbain (ORU)

Par délibération 2018-05/01 en date du 29 mai 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à inscrire Puymoyen dans le programme de reconstitution de l'offre de logements intégré aux nouvelles opérations de renouvellement urbain (ORU) des quartiers de Bel Air Grand Font à Angoulême et Étang des Moines à La Couronne.

210 démolitions sont désormais envisagées. Dans le respect du Règlement financier de l'ANRU, les bailleurs posent comme absolue nécessité économique, la reconstitution de l'intégralité des logements démolis, soit 210 logements. Les logements produits dans le cadre de cette « reconstitution de l'offre » bénéficieront des financements de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Dans une optique de développement, Puymoyen envisage d'accueillir une opération d'une trentaine de logements publics en neuf par le bailleur Logélia Charente, sur le site des Chirons.

En contrepartie, le bailleur étant déjà propriétaire du terrain ciblé, la commune devra s'engager à neutraliser financièrement, auprès de Logélia, le coût d'acquisition foncière supporté qui s'est établi à 125 000 €.

Par délibération 2017-11/03 du 23 novembre 2017, le Conseil Municipal a déjà acté un soutien financier auprès du bailleur pour la réalisation de cette opération, à hauteur de 50 000 €. Aussi, afin de satisfaire aux conditions du programme, le Conseil Municipal décide de porter cette participation communale à 125 000 €.

Mandat spécial donné aux élus pour la participation au Salon des Maires

Le prochain Salon et Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 20 au 22 novembre 2018. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis-à-vis des communes.

Enfin, elle offre la possibilité de découvrir de nouveaux procédés, matériels ou services propres à la gestion de services publics.



Aussi, la participation des maires, maires-adjoints ou élus délégués de la commune présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales et conformément à la délibération 2018-09/05 du 11 septembre 2018, prend en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées conformément à la délibération 2018-09/05 citée ci-avant.

Mobilisation du programme de subvention exceptionnelle pour l'association Festivallée

Il est rappelé que lors de l'élaboration budgétaire, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une participation financière exceptionnelle (hors subvention annuelle) au financement de projets associatifs communaux sur la base d'une convention d'objectif dès l'instant qu'ils sortent du cadre habituel des opérations menées par l'association.

Il s'avère que l'association Festivallée a présenté le projet d'acquisition de praticables scéniques.

Cet équipement permettrait d'étendre les capacités techniques de la salle et de favoriser la qualité de la programmation artistique proposée par l'association.

L'investissement est évalué à 4 000 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, au titre du programme d'accompagnement exceptionnel des associations, un financement au profit de Festivallée d'un montant de 1 000 €.

Cette aide sera formalisée par la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'association, afin de fixer les modalités de versement de cette subvention et les conditions de restitution du bilan de l'action au terme de l'opération.

DU 6 DÉCEMBRE 2018

Proposition de constitution de la commission de contrôle

La réforme de la gestion des listes électorales qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 impose de reconsidérer l'organisation des instances communales.

À l'issue de la dernière réunion de la commission de révision des listes électorales qui se tiendra le 10 janvier 2019, cette dernière ne pourra plus siéger et devra être remplacée par la commission communale de contrôle des listes électorales.

Sa composition diffère de la précédente et a été fixée par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016.

La commission communale de contrôle des listes électorales doit être constituée pour les communes de 1 000 habitants et plus et dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, de :

- **3 conseillers municipaux** de la liste ayant reçu le plus de sièges, nommés pour 3 ans par arrêté préfectoral, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Ces trois membres ne peuvent être, ni Monsieur le Maire, ni ses adjoints s'ils sont titulaires d'une délégation.
- **2 conseillers de la 2^{ème} liste**, nommés pour 3 ans par arrêté préfectoral, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Son rôle est ainsi établi :

- elle statue sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ;
- elle s'assure de la régularité de la liste électorale ;
- elle peut réformer les décisions du Maire ;
- elle peut inscrire ou radier des électeurs ;
- elle se réunit préalablement à chaque scrutin et au moins une fois par an pour les années sans scrutin.

Aussi, il est proposé à Madame la Préfète la constitution de la commission communale de contrôle des listes électorales comme suit :

- Membres titulaires : Dominique Veillon, Jean-Claude Petitclerc, Noël Chauvet, Bernard Gabet, Robert Dumas-Chaumette
- Membres suppléants : Josette Saincrit, Patrick Alexis, Françoise Segues, Marie-Laure Gautier, Nicole Gouneau.

Convention de stérilisation avec l'association 30 millions d'amis

Il est rappelé que la gestion des animaux errants par le Maire est une obligation légale. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats errants doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Les textes stipulent en effet que « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »

Pour satisfaire aux obligations légales, en juillet 2016, la commune de Puymoyen s'est engagée avec l'association « 30 millions d'amis » dans le cadre d'une convention de prise en charge de la stérilisation et de l'identification des chats errants.



Une nouvelle convention sera établie en 2019 sur la base d'un engagement annuel et permettra une prise en charge des coûts induits, par l'association, lors de la stérilisation et de l'identification des chats errants, à hauteur de 50%. Le reste à charge relèvera d'un engagement communal.

Validation de la charte définitive de reconstitution de l'offre de logement (ORU)

Par délibération 2018-10/01 en date du 16 octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire Puymoyen dans le programme de reconstitution de l'offre de logements intégré aux nouvelles opérations de renouvellement urbain (ORU).

Dans ce cadre, un projet de « Charte de reconstitution de l'offre des logements démolis dans le cadre de l'ORU », destinée à lier les bailleurs Logélia Charente et l'OPH de l'Angoumois, GrandAngoulême et les communes volontaires, était en cours d'élaboration dans l'attente d'une validation définitive par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de rénovation Urbaine (ANRU).

Le 8 octobre dernier, l'ANRU validait le projet d'une nouvelle Opération de Renouvellement Urbain (ORU) concernant le quartier Bel Air Grand Font à Angoulême et Étang des Moines à La Couronne.

Cette ORU sera financée par l'ANRU à hauteur de 23,8 millions d'euros.

Elle intègre la reconstitution de l'offre de logements démolis, soit 210 logements sur 10 communes de l'agglomération.

Le Conseil Municipal valide la charte définitive de reconstitution de l'offre de logements.

Synthèse des conseils municipaux

► DU 6 DÉCEMBRE 2018

Création d'un règlement intérieur de l'i-pôle

Le bâtiment I-Pôle est désormais occupé par différents locataires ou usagers.

Il apparaît donc opportun de conférer au site des règles et des pratiques d'utilisation pour le bon fonctionnement de l'équipement.

Dans le cadre d'un travail collaboratif avec les locataires du site, un projet de règlement intérieur a été élaboré.

Le Conseil Municipal décide de valider ce règlement.



Mise à l'honneur d'un soldat de la grande guerre

À l'issue de différentes recherches, Monsieur Philippe Richard Lostanlen sollicite la commune afin de mettre à l'honneur un poilu puymoyennais oublié de la Grande Guerre.

Monsieur Lisée Pierre Alfred est né le 18 novembre 1877 à Puymoyen.

Il occupait la profession de charbonnier en cuivre.

Il était le fils de Jean Lisée et d'Albine Albine et a résidé Vallée des Eaux Claires à Puymoyen puis au centre-ville d'Angoulême.

Monsieur Lisée était 2^{ème} classe du 362^{ème} RI et portait le numéro de matricule 95 (selon le bureau de recrutement d'Angoulême).

Le 362^{ème} RI a été créé en 1914 et a été dissous en 1917.



Monsieur Lisée est mort pour la France le 16 juillet 1916 à Biaches (Somme). En l'absence de corps, ce décès est reconnu par un jugement rendu dans la Seine le 7 avril 1922 et enregistré ainsi par défaut au Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal décide son inscription sur le monument aux Morts de la commune lors d'une prochaine cérémonie.

Don de l'association Festivallée à la commune dans le cadre de la création des vitraux de l'église

Dans le cadre des initiatives de restauration de l'église (pour rappel, les travaux se sont établis à un montant de 285 640 € TTC), la commune a reçu le concours de l'association Festivallée pour ce qui relève de l'opération de création des vitraux.

L'investissement fort de l'association, par l'organisation de concerts et par le partenariat qu'elle a noué avec la Fondation Agir Crédit Agricole a permis de s'assurer le concours de Coline Fabre, artiste - Maître verrier - de haute qualité, aux fins de conception de cette œuvre.



Le coût global de cette création s'est établi à 14 796 € TTC.

Par le biais de cet engagement actif, Festivallée a réussi à collecter 6 300 € (1 300 € au titre des recettes de concerts et 5 000 € par le biais de la Fondation Agir Crédit Agricole).

L'association souhaite aujourd'hui faire don à la commune de cette mobilisation de financement.

Le Conseil Municipal accepte la participation de Festivallée.



Nouveaux jours de collecte 2019

PUYMOYEN

À partir du 7 janvier prochain, les jours de collecte changent :

Collecte des OMR :



Le **mercredi matin** à partir de 5h
(présentation la veille au soir)

Collecte du TRI :



Le **lundi soir** à partir de 20h
(présentation avant 20h)

LES EXCEPTIONS :

- Rue des Commerçants
- Rue des Artisans
- Rue d'Angoulême
(du n°113 au n°125 et du n°108 au n°114)
- Rue des Chasseurs
- Impasse de la Chaume
- Impasse des Entreprises

- Impasse des Chaumines 2
- Rue de la Closerie
- Résidence les Chirons
- Rue des Chirons
- Résidence les Hauts de Puymoyen
- Résidence les Chaumines
- Rue des Brandeaux

Collecte des OMR :

Le **mardi matin** à partir de 5h
(présentation la veille au soir)

Collecte du TRI :

Le **vendredi soir** à partir de 20h
(présentation avant 20h)

Le service Déchets Ménagers

Des QUESTIONS ??



SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

N° vert 0 800 77 99 20

www.pluspropremaville.fr

pluspropremaville16

Pour tout savoir sur les consignes de tri :
www.consignesdetri.fr

FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 23 juin 2018

Par un très beau temps, l'intrépide orchestre Soul Time Système a enchanté et fait danser. Cette soirée accompagnée d'un repas convivial a été très appréciée.



APÉRITIF CONCERT

Samedi 21 juillet 2018

Bonne ambiance ce 21 juillet sur l'esplanade de la salle des fêtes, où le cocktail musique, danse et apéritif a été un divertissement réussi.



FÊTE DE QUARTIER

Samedi 4 août 2018

En ce début août, cette année, la fête de quartier s'est déroulée Place du Petit Rochefort. Cette soirée a été animée par le Groupe Moovance, qui tout d'abord a déambulé dans les rues, pour se produire ensuite sur scène. Un public nombreux a été ravi par la prestation.



REMISE DE CHÈQUE À FESTIVALÉE POUR LES VITRAUX DE NOTRE ÉGLISE

Jeudi 25 octobre 2018

Le 25 octobre dernier, la fondation Agir, émanation du Crédit Agricole, a remis à Festivalée un chèque de 5 000 € pour participer au financement des nouveaux vitraux de l'église Saint Vincent.

La fondation Agir a pour vocation d'apporter aux associations une aide financière dans la réalisation de projets visant, notamment, à rénover ou mettre en valeur le patrimoine.

La restauration de l'église, vaste chantier qui a duré plus de deux ans, nécessitait également le remplacement des vitraux à l'exception de celui représentant Saint Vincent situé sur le portail en plein cintre. La participation au financement nécessaire au remplacement des sept vitraux constitua un objectif pour Festivalée qui s'exprima par l'organisation de concerts et le montage du dossier de demande de subvention.

Cette réalisation est le résultat, autour d'un projet commun, d'une volonté marquée de plusieurs acteurs : Coline Fabre, créatrice de vitraux, les habitants de la commune, la municipalité, les adhérents de Festivalée. Qu'ils soient tous, à travers ces quelques lignes, remerciés pour leur engagement sans faille dans cette mobilisation de longue haleine !



SOIRÉE CENTENAIRE 14/18 ET CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

Dimanche 11 novembre

Le dimanche 11 novembre, de nombreuses personnes étaient présentes au monument aux morts de notre commune pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre, accompagnées des voix d'un groupe d'élèves de l'école, entonnant la Marseillaise.

Auparavant, le samedi 3 novembre en présence d'une centaine de personnes, une exposition et un film ont été présentés par Monsieur Philippe Richard Lostanlen avec le soutien de la municipalité et du comité des fêtes, en présence de l'historien Monsieur Jacques Baudet.

Une recherche particulière sur le monument aux morts a permis de retrouver la transcription d'un enfant né à Puymoyon, mort à cette guerre et non inscrit sur le monument, après les deux soldats retrouvés en 2014 (Monsieur Gaytan Toussaint mort à la Guerre de 14/18 et Monsieur Adrien Petit décédé à la Guerre de 39/45).

Notre mémoire collective a été enrichie : souvenirs, émotions, anecdotes et lectures de correspondance. Nous avons obtenu des archives (commentées par Monsieur Daniel Goursaud) des informations sur la vie communale de cette période.

Autour de Monsieur le Maire Gérard Bruneteau et des conseillers municipaux, la présence de nombreux anciens combattants et de deux porte-drapeaux donnaient une démarche encore plus officielle pour notre territoire communal.



C'est un document stratégique. Le PLUI est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle de l'intercommunalité. Il analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 15 prochaines années.

Ce projet se formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle) qui s'appliquent lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...). Chaque zone possède un règlement pour lequel sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. **C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire et d'aménager.**

Dans une première étape, il couvre 16 communes de l'agglomération, la procédure de PLUI étant antérieure à la fusion intercommunale. Ensemble, elles représentent aujourd'hui plus de 190 hectares et 106 000 habitants. Un élargissement du PLUI s'engagera à partir de 2021 à l'échelle des 38 communes.

Le PLUI se construit en concertation avec la population.

Il est possible de faire part à tout moment de ses observations ou de ses remarques, qui sont systématiquement enregistrées au sein d'un registre à disposition au siège de la communauté d'agglomération, puis analysées.

En avril et mai 2019, une enquête publique menée par un commissaire enquêteur, permettra au public, lors de permanences en mairie, de déposer des avis sur un registre mis à disposition.

Quels impacts au quotidien ?

Le PLUI touche à de nombreuses questions de notre vie quotidienne que l'on soit habitant, actif, chef d'entreprise ou encore agriculteur. Où vais-je pouvoir construire ? Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ? Comment vais-je pouvoir me déplacer ? Quels seront les espaces naturels et agricoles préservés ?

Tant que le PLUI est en cours d'élaboration, le document d'urbanisme, le POS, en vigueur de notre commune continue de s'appliquer.



Travaux

RÉFECTION DES ROUTES

Au Petit Chamoulard



Rue des écoles



Rue des pandis



Route du moulin du verger



Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Accueil de loisirs

EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Vacances d'été

Cet été, 123 enfants sont partis en « voyage autour du monde ». La première escale était le continent africain. Les enfants se sont initiés à la danse, aux percussions corporelles et ont fabriqué des bracelets. Tous ont passé une belle journée à la Vallée des singes et se sont régalés avec les cornes de gazelles fabriquées lors d'un atelier cuisine.



Journée à la Vallée des singes

Le voyage s'est poursuivi au fil de l'eau lors d'une balade en gabarre à Saint-Simon.

Les Fripouilles (3/5 ans) et les Scoubidoues (6/7 ans) ont écouté des contes asiatiques à l'Alpha. Cette même semaine, les Chupas (8/11 ans) sont allés à Alloué à la résidence d'artistes Maria Casarès pour une journée théâtre. Accompagnés de deux artistes, les enfants ont découvert l'envers du décor et participé à des jeux d'expression théâtrale. L'après-midi, après avoir assisté à la représentation *Même les chevaliers tombent dans l'oubli*, ils ont partagé un goûter avec les acteurs. Ils ont pu leur poser des questions et faire signer des autographes.

La dernière semaine a été consacrée à la préparation du spectacle de fin de séjour : *Les aventures du Capitaine Jack*.

Lors de ces 4 semaines, tous sont allés à Nautilus, ont participé à des ateliers cuisine, des grands jeux, chasses au trésor, initiation danse, karaté ou kayak... proposés par les animateurs.



Découverte du karaté

Cette année, les mini camps se sont déroulés au Pôle Enfance : les Scoubidoues et les Chupas ont planté leurs toiles de tente dans le jardin ! Les Fripouilles ont également pu dormir au centre mais...dans le dortoir ! Pendant une semaine, les ados (11/12 ans) ont planté leurs toiles de tente à Saint-Yrieix pour une semaine sportive : cheval, water jump, piscine, course d'orientation...



Découverte du kayak pour les Chupas

Après 3 semaines de vacances, nous nous sommes retrouvés fin août. Au programme : sortie piscine, jeux sportifs, ateliers cuisine, activités manuelles... pour préparer la reprise en douceur !

Vacances de la Toussaint

Pendant les vacances de Toussaint, 79 enfants ont participé aux activités proposées sur le thème de « La Nature ».

Tous les groupes ont été sensibilisé à la protection de l'environnement et au tri des déchets à travers différents jeux comme le basket déchets ou le relais du tri.

Les enfants ont pu s'approprier le « coin jardin » de Pôle Enfance, suite à la mise en état effectuée par les collègues des espaces verts. Les Chupas y ont fabriqué un bac à compost, pendant que les Scoubidoues, suivant les conseils de Jean-Marie, ont planté un lilas des Indes, des pensées ainsi que des bulbes de tulipes.

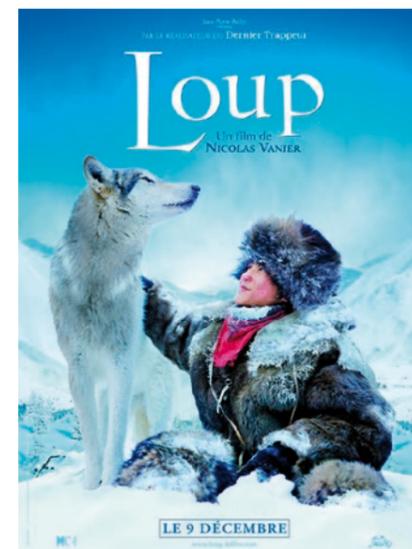
De leur côté, les Fripouilles ont rencontré M.Trufandier, nuciculteur bio à Vouzan. Ils ont vu les différentes étapes de ramassage et de tri des noix, impressionnés par le travail des machines. Ils ont ensuite été invités à un goûter composé de sablés et de gâteaux aux noix. Ils ont pu rapporter leur récolte et préparer un excellent gâteau pour le goûter, partagé avec les copains des autres groupes.



Les Fripouilles ramassent les noix



Plantations des Scoubidoues



Alors que les plus jeunes, invités par le CIBDI, ont assisté à l'avant-première de « Loup » au Nil, les plus grands, bottes aux pieds, sont allés à la maison de la forêt à Montlieu-La-Garde.



Après un jeu de piste d'observation, les enfants ont scié et vissé pour fabriquer deux hôtels à insectes qui seront installés dans le jardin. Pour les plus téméraires, la journée s'est clôturée en haut de la tour de garde, à 16m du sol... !

Le projet jardin va se poursuivre tout au long de l'année, (mercredis et vacances) en lien avec les espaces verts afin de faire connaître différentes espèces de fleurs, de plantes et de légumes, selon les saisons.

Cette démarche est en lien avec le projet de la collectivité qui a adhéré à la « charte du bien manger », organisée par GrandAngoulême. Le personnel des services restauration et animation s'engage auprès des enfants au quotidien pour atteindre les objectifs de la charte qui sont : l'éveil alimentaire, le fait-maison, l'approvisionnement local ou encore la lutte contre le gaspillage.

L'ALSH vous donne rendez-vous du 18/02 au 01/03 2019.

Multi-accueil et RAM

ATELIERS DE MUSICOTHÉRAPIE

D'avril à juin, les enfants du multi-accueil et du relais assistantes maternelles, ont participé à des ateliers de musicothérapie.

L'intervenante, Mathilde Miot-Ortiz, emmenait à chaque séance, instruments de musique et objets du quotidien, afin de faire connaître aux enfants diverses sonorités. Les enfants ont pu découvrir le bruit du vent, des percussions...

Au mois d'octobre, nous avons organisé une soirée à thème sur les limites et frustrations, destinée aux professionnels de la petite enfance. L'objectif de ce temps d'échange était que chacun reparte avec des pistes de réflexion et se questionne sur ses pratiques au quotidien. La majeure partie du personnel communal s'occupant des enfants de 0 à 6 ans, a pu participer à cette réunion ainsi que les assistantes maternelles. Une soirée, sur le même sujet, a également été proposée pour les familles des deux structures.

D'autres activités comme celle-ci seront mises en place au cours de l'année 2019.



LA FÊTE DES FAMILLES 2018

Pour cette 2^{ème} édition, la fête des familles a eu lieu le samedi 9 juin 2018. Une cinquantaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont pu profiter de cette journée.



Sous le soleil, petits et grands ont pu découvrir les animaux de la ferme d'Yvonne, ainsi que diverses activités (jardinage, peinture, langage des signes...), préparées par le personnel du multi-accueil, de l'ALSH et du RAM. Tout le monde, s'est retrouvé vers 12h autour d'un buffet partagé.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition, le samedi 22 juin 2019.

A.S.E.C.Puymoyen

UN BILAN POSITIF POUR 2018

Section badminton loisir adultes

Elle aussi se porte très bien. Elle est composée d'un groupe d'une quinzaine d'adhérents qui se retrouvent chaque **lundi soir à 20h30** à la salle des sports en même temps que les pongistes du T.T.Puymoyen.

Cette année, nous avons eu de nouveaux adhérents qui se sont très bien intégrés au groupe.

Ces mêmes joueurs peuvent également s'entraîner le **vendredi soir de 18h à 19h30** en même temps que les jeunes pongistes du T.T.P.

Ce qui est le plus important, pour cette section qui ne fait que du loisir, c'est qu'elle **joue pour le plaisir de se retrouver et de se dépenser physiquement.**



L'année 2018 se termine sur un bilan très positif pour les deux sections, composant l'Association.

La section volcanologie de l'A.S.E.C.Puymoyen conserve ses fidèles adhérents et en accueille de nouveaux cette année encore. Les adhérents suivent l'actualité volcanique, au gré des éruptions des volcans sur la planète par l'intermédiaire de leur animateur.

Cette année, pour son 11^{ème} voyage début juillet, la destination fut l'Ariège en Pays Cathare. Le groupe est revenu enchanté, les Pyrénées Ariégeoises sont magnifiques.

Le centre d'hébergement à Tarascon-sur-Ariège était le point central pour rayonner dans cette belle région.

Ce fut une réussite totale, tant par la météo que les randonnées, les visites de châteaux et autres...

La dernière réunion du 20 décembre 2018 nous a conduit à Big Island.

Pour 2019, le programme très varié sera proposé prochainement, et devrait être passionnant, car il vous fera voyager à travers tous les continents de la planète.

Pour les personnes intéressées par la volcanologie et le badminton, contactez : Hubert Delaporte - 05 45 61 20 74 ou 06 23 49 76 07



Amicale des Périgourdins

LA FÉLIBRÉE

Cette fête populaire occitane, inspirée par Frédéric Mistral et le Félibrige, s'est déroulée ce premier dimanche de juillet à Saint-Cyprien en Périgord Noir.

La bannière du Bassouei, bénie lors du service religieux, a fièrement défilé dans les rues de la ville toute décorée et inondée de nombreux spectateurs.

Quelques amicalistes costumés l'ont accompagnée avec courage sous un soleil éclatant. Un tourin a ouvert l'appétit de tous et des fraises du Périgord, il va de soi, ont conclu un excellent repas.

Le soir, bien fatigués, les participants au voyage ont terminé la journée par un amical casse-croûte servi dans la salle de Combiers mise généreusement à notre disposition par la commune.

La prochaine Félibrée est prévue pour avoir lieu dans Périgueux en 2019 et le Bassouei souhaite que de nombreuses personnes y participent.



A.S.P

UN EFFECTIF EN HAUSSE

Certainement l'effet Coupe du Monde... Car les effectifs de l'ASP ont augmenté pour cette saison 2018-2019.

Notre association compte 215 licenciés (contre 185 l'année dernière) avec une hausse sensible au niveau du football d'animation (catégories U6 à U11). Il a donc fallu s'adapter et trouver de nouveaux éducateurs.

Heureusement, l'ASP peut compter sur ses jeunes joueurs qui n'ont pas hésité à postuler pour encadrer les équipes.

L'ASP est heureuse également de compter 3 jeunes filles dans son effectif. N'oublions pas que la France accueille la Coupe du Monde Féminine en juin 2019...

Tous nos jeunes ont repris le chemin du stade le 5 septembre dernier. Et la compétition est aussi vite arrivée : nos différentes catégories obtiennent des résultats satisfaisants.

Les effectifs Séniors ont également augmenté avec un nombre d'arrivées supérieur au nombre de départs ou arrêts. L'objectif est de maintenir notre équipe fanion à l'échelon régional, de faire en sorte que notre équipe B puisse connaître les joies d'une accession en fin de saison et que l'équipe C joue un rôle important dans son championnat mais également en Coupe. Pour l'instant, au tiers de la saison, nos joueurs Séniors se comportent parfaitement.

Mais l'ASP, c'est aussi 4 arbitres, dont 3 nouveaux, et c'est une chance pour le club ; tout comme d'avoir des partenaires fidèles et nouveaux dont la contribution est une aide précieuse pour le bon fonctionnement du club.

Retrouvez toutes nos infos sur le site aspuyuyen@footeo.com

Basket

UNE ANNÉE HISTORIQUE EN PERSPECTIVE

La saison 2018-2019 a démarré pour très certainement être une année historique de par les engagements sportifs et aussi par le nombre de licenciés qui sera probablement en hausse avec actuellement plus de 150 membres.

Après leur titre de champion départemental, nos séniors garçons évoluent pour la première fois depuis la création du club au niveau régional. Début d'apprentissage difficile mais l'année sera longue et ils ont le temps d'engranger les victoires. L'équipe B fraîchement créée connaît elle aussi ses premières victoires au niveau départemental.

Côté jeunes, nos U13 sont qualifiés pour le championnat régional première division. Les U15-1 et les U13-2 peuvent également prétendre évoluer au niveau régional en janvier si les résultats de ce début de saison se confirment jusqu'à Noël. À noter qu'une dizaine de ces garçons, issus de la formation du club, évoluent au sein des équipes départementales 2006 et 2007.

Cette saison, le club a également un

important projet pour l'école de basket avec la labélisation au niveau national. Gage de qualité, cette labélisation est primordiale pour l'avenir du club et pour la soixantaine de jeunes que nous formons chaque année.

Côté féminin, l'équipe séniors filles évolue en pré-régional et cette année, nous avons pu inscrire en championnat une équipe féminine U11, la Blue Girl Team, qui a gagné ses premiers matches, bravo à elle, n'hésitez pas à venir les encourager. Pour finir, les U15B et les U17 garçons disputent les championnats départementaux et peuvent prétendre jouer les titres en fin de saison.

Une belle saison en perspective avec de nombreux projets pour le club de votre commune qui, nous le rappelons, n'est géré que par des bénévoles (bureau et encadrement technique).



Les U11 (la Blue Girl Team)



Équipes séniors garçons 1 et 2

Nous sommes toujours à la recherche de nouveau membre !

Enfin, n'oubliez pas de venir encourager vos équipes de Puymoyen à la salle des sports !

Tous les bénévoles et tous les licenciés du club vous souhaitent à toutes et à tous une bonne année 2019.

Si vous souhaitez nous aider et partager cette saison avec nous, n'hésitez pas, contactez-nous sur notre adresse e-mail ou via notre site internet !
Email : basketclubpuymoyen@hotmail.fr • Site : <http://club.quomodo.com/bcpuyuyen>

Club des aînés

DU CHANGEMENT AU CLUB DES AÎNÉS

Depuis la rentrée de septembre, le club des aînés se réunit le jeudi après-midi à l'I-Pôle.

Une salle spacieuse et un bureau sont gracieusement mis à notre disposition par la Mairie. Quarante personnes environ s'y retrouvent avec plaisir pour jouer, soit à la belote, soit au tarot, soit au scrabble, ou pour partager un moment d'amitié.

Au mois de septembre également, notre association a organisé un voyage au Portugal via l'Espagne. Les participants ont pu profiter d'une semaine certes chargée, mais ô combien agréable. Une soirée photos le 8 novembre a ravivé de bons souvenirs.

L'année 2018 s'est achevée par le très attendu repas de Noël du 14 décembre.

Comité des fêtes

BILAN DE NOS DERNIÈRES ANIMATIONS

La deuxième édition du gala de l'accordéon a eu lieu le dimanche 19 août, le comité des fêtes espérait accueillir autant de convives que l'année précédente, ce ne fut pas le cas.

Malgré tout, l'ensemble des artistes et des personnes présentes ont été enchantées de cette journée qui a été animée par des « grands » de l'accordéon.

Le premier loto du comité des fêtes a eu lieu le samedi 29 septembre, un seul bémol, le manque de participants.

Quant au bric-à-brac du lendemain, ce fut une très bonne réussite avec le beau temps qui était également de la partie.

Chorale

LE CHANT DES EAUX CLAIRES

Le chant est bénéfique pour la santé.

Le chant choral pour bon nombre d'adultes est une forme d'expression de soi à laquelle s'ajoute le plaisir d'être en groupe. Le chant met à contribution chaque partie de l'être : le corps, l'esprit, la sensibilité et l'âme.

Il permet d'oublier quelques instants les ennuis quotidiens et allège la dépression.

C'est un moyen de se réinsérer dans la société. Apprendre un chant oblige à se concentrer et fait travailler la mémoire, très important pour les personnes qui ne sont plus très jeunes.

Une activité formidable, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Alors n'hésitez pas et venez nous voir, vous serez conquis et vous vous joindrez à nous pour le plus grand plaisir de tous.

En attendant ce moment, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2019. À bientôt dans nos rangs.



Chorale Le chant des Eaux Claires :
05 45 61 15 98

Cyclo club de Puymoyen

LE CYCLO CLUB VA BON TRAIN

Plus de 80 licenciés roulent régulièrement au Cyclo Club de Puymoyen, ce qui fait de cette structure trentenaire le plus important club cycliste charentais affilié à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP).

Parmi les licenciés, le Club compte une dizaine de féminines depuis la création de la section féminine il y a un peu plus d'un an maintenant.

Les cyclistes Puymoyennais représentent les couleurs du Club et de la commune sur tous les terrains, des terrains gras du championnat de cyclocross en hiver, aux chemins de la campagne charentaise en VTT, en passant par les routes des courses régionales jusqu'aux lacets de montagne lors de grands rendez-vous cycloportifs nationaux comme l'Étape du Tour.

Côté organisation, cette année a une fois de plus été riche en événements. Le repas de fin d'année en décembre 2017, l'organisation de la galette des rois du Club en janvier, le séjour dans le Golfe du Morbihan pour le week-end de la Pentecôte sont autant d'événements qui ont permis aux Rouges et Blancs de partager des moments de convivialité entre amis et en famille.

Cette année, l'organisation de la Rando des 3 Vallées qui regroupe habituellement environ 1 300 participants répartis pour moitié

entre les vététistes et les marcheurs, a été une édition placée sous le signe de la pluie. Avec seulement 250 participants, les Rouges et Blancs ont pris une petite douche froide, mais l'excellente organisation et le schéma mis en place pour financer cet événement permettent de voir avec sérénité l'avenir de ce rendez-vous sportif majeur dans la région.

Un peu plus tôt au printemps, la randonnée route avait été une réussite avec 152 cyclistes venus des clubs charentais.

Après une année à la tête des Rouges et Blancs, le bilan du Président Olivier Gouedo et de son équipe dirigeante est positif.

Avec de nouveaux partenaires et un bureau renouvelé lors de la dernière assemblée générale fin octobre, le Cyclo Club de Puymoyen est prêt à relever de nouveaux défis.

Toute personne, fille ou garçon, désirant intégrer une structure



Sur les courses, les Rouges et Blancs mouillent le maillot avec de belles places à la clé.



Depuis plus d'un an, la section féminine accueille une dizaine de licenciées.

dynamique pour pratiquer le cyclisme en loisir ou en compétition sera la bienvenue au Cyclo Club de Puymoyen.

Plus d'infos sur le site internet du club : www.ccpuymoyen.com



Les bénévoles du Cyclo Club se retrouvent toujours avec le sourire.

Résultats du concours

- Le « Victor de la Nouvelle » dans la catégorie Jeunes a été attribué à **Pauline Boissière** (15 ans) d'Angoulême, pour son œuvre : *Point de bornes pour Solange*.
- Le 1^{er} Prix et le « Victor de la Nouvelle » dans la catégorie Adultes a été attribué à **Geneviève Richard** de Puymoyen pour son récit : *Pan, pan, boum, boum*.
- Le 2^{ème} prix a été attribué à **Sylvain Beaujean** (16) pour son texte : *Le seau, la pelle et le râteau*.
- Deux 3^{ème} prix ex-aequo ont été attribués à **Audrey Audebert**, 19 ans (33) pour son texte : *Un petit, tout petit pas* et à **Patrice Collier** (03) pour son texte : *Silence ! On tue*.

Tous étaient présents à la remise de prix.

- 7 Coups de cœur ont été décernés à : **Stéphanie Belso** (87), **Agnès Épardeau** (16), **Lionel Leroy** (58), **Bernard Marsigny** (42), **Marie-Hélène Soual** (16), **Françoise Vergnaud** (24) et **Guy Vieilfault** (77).



Remise de prix du concours de nouvelles



Dictée de Françoise

Encr'Âges

5^{ÈME} FESTIVAL DES MOTS SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

Et si on changeait ? Si on changeait la saison de notre Festival des mots ? Si on y apportait une originalité de présentation ? Si on conjuguaient nos efforts au « plus-que-parfait » ?

Ces questions étant posées, il restait aux organisateurs, membres de l'association Encr'Âges à relever le challenge. À l'issue de ce samedi 13 octobre 2018, chacun a pu dire : défi réussi !

85 spectateurs ont soutenu les 68 participants du **concours d'écriture de nouvelles** (7 jeunes de moins de 18 ans et 61 adultes) **ayant pour thème : « Au-delà des bornes »**.

Gérard Bruneteau, Maire de Puymoyen, Danièle Meriglier, première adjointe, présents à la manifestation n'ont pas eu envie de quitter la salle. Ils nous ont exprimé leur enthousiasme et leur satisfaction, encourageant ainsi le déploiement de la culture à Puymoyen, grâce à l'écriture créative.

Dès 15h30, la désormais incontournable « **Dictée de Françoise** » a réuni 20 participants au nombre desquels, pour notre grand plaisir, 5 jeunes se sont confrontés aux règles d'accord des adjectifs de couleurs et aux difficultés orthographiques de notre langue.

À 17h, Gérard Bruneteau déclara ouverte la 5^{ème} cérémonie de **remise des prix du concours** avec attribution du désormais célèbre « Victor de la Nouvelle », récompense spécifique à Puymoyen.

Les remerciements d'usage ont été adressés sur le ton de l'humour, de la décontraction, de l'émotion aussi. Marie Saby a rappelé le rôle important joué par Jean-Claude Blache dans l'existence de l'association Encr'Âges. Elle a volontairement bousculé l'ordre des remerciements puisque, ce jour-là, elle pouvait « dépasser les bornes » convenues, en toute impunité.

Marie a salué l'implication et l'application de tous les candidats au concours pour leur créativité, rappelant la pensée d'Albert Einstein : « *la créativité, c'est l'intelligence qui s'amuse* ».

Elle n'a oublié ni le Club des aînés, ni les bénévoles participant à la réussite de la journée, ni les membres du jury qui ont eu la lourde tâche de lire attentivement les 68 textes présentés, ni les artistes présents. Elle a par ailleurs remercié Monsieur le Maire, en sa qualité de facilitateur des activités liées aux ateliers d'écriture.

Les résultats du concours ont ensuite été dévoilés dans 2 catégories : Jeunes de moins de 18 ans et Adultes.

Les textes récompensés, théâtralisés par Daniel Crumb accompagné dans sa lecture d'une musique instrumentale jouée par Alexis Corbière et Jean-Noël Godard, ont participé à la mise en valeur des nouvelles.



Alexis Corbière et Jean-Noël Godard

Un concert de 45' d'une musique dans tous les sens et pour tous les sens au moyen d'instruments d'ici et d'ailleurs mêlant jazz et musique cubaine a largement contribué à la réussite de la soirée. La 'standing ovation' offerte aux musiciens, par un public conquis, a achevé la manifestation. Puis, le traditionnel et généreux buffet concocté par Encr'Âges et le Club des aînés reste un moment de relâchement, de rencontres et de partage.

Par ailleurs, **57 « retours personnalisés »** des textes produits ont été envoyés, sur la demande de leurs auteurs, dans les 12 jours qui ont suivi la manifestation. Ce travail, long et rigoureux, est la marque du sérieux et de l'engagement de notre association.

Un grand merci à Encr'Âges, et à toutes celles et ceux qui la font vivre.

Énergym

TOUJOURS EN FORME AVEC ÉNERGYM !

L'association de gymnastique volontaire, Énergym, propose des cours de gymnastique à Puymoyen depuis de nombreuses années déjà et son succès ne faiblit pas.

En septembre, nos adhérents ont repris le chemin du gymnase pour une nouvelle année sportive et nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux participants.

Marie-Jo, notre animatrice nous entraîne pendant une heure et demie sur des rythmes de musiques variées. Les mouvements s'enchaînent et les efforts ont lieu dans la bonne humeur.

Pour les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre en cours d'année, nous demandons un certificat médical.

Les tarifs sont de 65€ ou de 95€ pour l'année, selon que l'on choisit de participer à un ou deux cours par semaine.



Les cours ont lieu chaque semaine sauf pendant les congés scolaires :

- le **lundi de 18h à 19h30** dans la salle des fêtes
- le **mercredi de 8h45 à 10h15** dans la salle des fêtes
- le **mercredi de 20h à 21h30** dans le gymnase

Renseignements auprès de Marie-Jo au **06 67 43 06 70**

Festivallée

RETOUR SUR LE DÉBUT DE LA SAISON THÉÂTRALE

La saison de Festivallée se terminant traditionnellement à la fin du mois de mai, les activités ont repris le 14 septembre avec la présentation de la saison à venir.

Moment important dans la vie de l'association car il constitue l'aboutissement d'un long travail de recherches, de réflexion et d'investissement personnel et collectif pour **proposer une programmation à la hauteur des attentes du public.**

Cette activité, animée avec talent et gentillesse par Pierre François Duqueyroy a permis à un public fidèle et impatient d'accueillir une grande partie des artistes qui se produiront au cours des mois à venir dans notre salle des fêtes.

La saison théâtrale débuta le 12 octobre avec une pièce de Sacha Guitry, *une Folie*, interprétée par une troupe venue de Toulouse : les Callypigès. Cette soirée restera sans aucun doute dans les mémoires à

divers titres : une œuvre à la qualité littéraire et ironique parfaitement maîtrisée, la présence parmi les excellents acteurs de deux enfants de Charente originaires de Chazelles et de Puymoyen, et un nombre exceptionnel de spectateurs qui ont pu partager, après le spectacle, leurs impressions au cours d'un moment de convivialité offert par la troupe.

Hasard de la programmation, le deuxième rendez-vous théâtral proposait au début du mois de novembre, **une réflexion inspirée de trois nouvelles de Tchekov, sur la mort à partir du sens donné à son existence.** Interprété avec talent et finesse par la troupe du Théâtre entr'ouvert, servi par un texte alternant douceur et force,



résignation et révolte, trivialité et poésie, ce conte, dans une mise en scène sobre et originale, a rapidement séduit le public au point de sentir une véritable émotion parcourir à plusieurs reprises la salle des fêtes.

Un grand moment d'expression théâtrale auquel personne n'est resté insensible.

Horaires des cours

- Le mercredi :
- 4/6 ans : 15h15 - 16h
- 7 ans et + : 13h45 -14h45

Salle municipale de Puymoyen, rue de Peusec



Contact :
Fanny Juge - 06 88 67 94 90
Guillaume Avril - 06 76 53 95 68

Judo

SAISON 2018-2019 : 4^{ÈME} RENTRÉE
POUR LA SECTION JUDO DE PUYMOYEN

Une antenne de La Couronne GrandAngoulême judo qui compte à ce jour 27 judokas âgés de 4 à 10 ans.

Les cours, qui se déroulent à la salle municipale, ont lieu les mercredis après-midi. À cet égard, un partenariat avec l'accueil du centre de loisirs a été mis en place, le professeur de judo, Fanny Juge, proposant de venir chercher les enfants au centre de loisirs et de les ramener.

Pour les enfants intéressés par le judo, sachez qu'un ou plusieurs cours d'essai, avec prêt du kimono, est possible tout au long de l'année.

Le Noël du club a eu lieu le dimanche 23 décembre au gymnase de La Couronne. Un événement gratuit et ouvert à tous auquel les judokas de Puymoyen et leurs parents ont été conviés.

Le Judo Show fut marqué par la présence de Julie Pierret, membre de l'équipe de France et licenciée au club, qui vient de remporter son second titre de championne de France en -78kg, début novembre à Rouen.



Marchez bio

LE MARCHÉ BIO DE PUYMOYEN

Contact Marchez bio :
05 45 61 32 96

L'association « Marchez bio » vient de lancer la 14^{ème} saison du marché bio communal dans un contexte de demande accrue des consommateurs pour des produits labellisés bio de proximité.

Certaines dérives chimiques de l'agriculture, des problèmes de santé, de maltraitance animale, la protection des enfants... amènent beaucoup à se tourner vers des produits plus naturels, labellisés, vers des producteurs locaux afin de préserver au mieux santé et environnement.

C'est ce que propose le marché bio chaque 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, place de Genainville, à partir de 16h, de septembre à juin.

Marchés et animations gratuites régulières (dégustation, panier garni, tombola...) participent à l'animation du centre bourg sur une vingtaine de dates.

Le marché de Noël du 12 décembre dernier regroupait une vingtaine de stands dans la salle des fêtes. Il a connu une très bonne fréquentation.

N'hésitez pas à venir rencontrer les producteurs et à leur réserver quelques achats car leurs produits sont excellents et d'un très bon rapport qualité-prix du fait de la vente en direct.

Un petit calendrier des marchés est disponible en mairie. Un stage vannerie est prévu en février prochain.



Le prochain marché se tiendra le 23 janvier.

Tennis de table

LA SAISON 2018/2019 BAT SON PLEIN

En juin 2018, le club a affiché 41 licences soit une progression de + 28 %, principalement chez les jeunes et les licences loisirs.

Pour la nouvelle saison, le club enregistre déjà 37 licences après 3 mois de reprise. Une bonne santé pour le TTP qui compte une école de ping de 12 jeunes de 9 à 17 ans.

En matière d'entraînement, les jeunes ont un créneau dirigé le mercredi de 18h à 20h. Ce créneau est encadré par Christophe, professionnel du tennis de table. Il existe un créneau libre le vendredi de 18h à 19h30, où les jeunes et les adultes peuvent venir. Cette mixité permet à tous nos adhérents de se rencontrer et de pouvoir progresser ensemble. Pour les adultes, il y a un créneau le lundi soir et le vendredi de 20h30 à 23h.

En terme de résultat, la saison dernière s'est terminée par une 2^{ème} place pour notre équipe 1 en coupe du comité, par un titre de vice-champion de Charente pour Yorick Hubé en poussins, par une très belle 4^{ème} place (environ 30 équipes inscrites) en championnat jeunes pour notre équipe de moins de 12.

Cette année a démarré avec de bons résultats. En championnat seniors, nous avons 4 équipes. Après 4 journées, le bilan est correct. Notre équipe 1 promue en R2 occupe la 5^{ème} place. L'équipe 2 en D1 est 5^{ème}. L'équipe 3 en D2 est en tête de la poule et notre 4^{ème} équipe en D4 se classe 2^{ème}. En janvier, une 5^{ème} équipe verra le jour. Nous y intégrerons quelques-uns de nos meilleurs jeunes.



Groupe jeunes

En critérium fédéral, Yorick évolue en R1 benjamin. Lors du premier tour, il termine second et rate le coche pour la montée en Pré-nationale mais ce n'est que partie remise. Nous avons engagé une équipe en championnat vétérans et en championnat jeunes.

Implanté à Puymoyen depuis 2001, notre association permet à toutes les catégories de personnes de pouvoir pratiquer le tennis de table.

De 7 à 97 ans, enfants, femmes, hommes, tout le monde peut venir taper dans la petite balle blanche aussi bien en loisir qu'en compétition à nos horaires d'entraînement.

Pour tous renseignements :
Christophe Delaporte - 06 15 85 72 25
Bruno Lacouture - 06 61 89 60 47
tppuymoyennais@gmail.com
www.tppuymoyennais.jimdofree.com
Facebook : Puymoyen Tennis de Table



Groupe général

Naissances

- 22 août 2018
Rayann SOULA MÉTAIS
- 1^{er} décembre 2018
Arthur, Jacky DUCOURET



Mariages

- 11 août 2018
Marc GUYTON
& Charlène Émilie ROUSSARIE
- 18 août 2018
François-Xavier Philippe René SINQUIN
& Pei Wen YEE
- 25 août 2018
Hervé Dominique Jean-Pierre POYRAULT
& Flora Caroline DAGNAS
- 8 septembre 2018
Yoann Alexandre Cédric FAURE
& Camille Julie Pauline TESTAS
- 12 septembre 2018
Jean-Claude VIROULAUD
& Dominique Maria Geneviève BRUNAIN
- 24 novembre 2018
Laurent, Michel CHAMPENOIS
& Carolina de los Angeles PINTO MENDOZA



Décès

- 17 juillet 2018
Bernard Pierre BARRE
- 22 juillet 2018
Jean-Michel DAVID
- 27 juillet 2018
Jean BOURNEIX
- 6 août 2018
Lucienne FRAYSSINHES
- 15 août 2018
Jeannette Carmen ESCANDE
- 27 août 2018
Léon Jean Marie Jacques LAGANNE
- 3 septembre 2018
Henri Robert Louis René GEOFFROY
- 5 septembre 2018
Marie Simone LAMBERT
- 19 septembre 2018
Hélène Irène Jeanne GABEAUD
- 10 novembre 2018
Daniel Gilbert Alain DESCHAMPS
- 17 décembre 2018
Robert Auguste COUTURAUD



Janvier

- Vendredi 11** - Salle des fêtes
◦ Vœux du Maire
- Judi 17** - Salle des fêtes
◦ AG du Club des aînés
- Judi 17** - Salle des associations
◦ ASECP Volcanologie
- Dimanche 20** - Salle des fêtes
◦ Repas des aînés de la commune
- Dimanche 27** - Salle des fêtes
◦ Festivallée - Théâtre

Février

- Vendredi 8** - Salle des associations
◦ AG du Comité des Fêtes
- Vendredi 8** - Salle des fêtes
◦ Musique en Festivallée
- Dimanche 10** - Salle des fêtes
◦ Musique en Festivallée
- Mardi 12** - Salle des fêtes
◦ Loto + repas du Club des aînés
- Vendredi 15** - Salle des fêtes
◦ Musique en Festivallée
- Dimanche 17** - Salle des fêtes
◦ Musique en Festivallée
- Judi 21** - Salle des associations
◦ ASECP Volcanologie

Mars

- Dimanche 3** - Salle des fêtes
◦ AG + repas Amicale des Périgourdins
- Dimanche 9** - Salle des fêtes
◦ Casse-croûte du Comité des Fêtes
- Vendredi 15** - Salle des fêtes
◦ Festivallée
- Samedi 16** - Salle des fêtes
◦ Repas de l'ASP
- Judi 21** - Salle des associations
◦ ASECP Volcanologie
- Samedi 23** - Salle des fêtes
◦ Carnaval de l'APE
- Dimanche 24** - Salle des fêtes
◦ Repas de la Société de Chasse
- Dimanche 31** - Salle des fêtes et salle des sports
◦ Trail « la Puymoyennaise »

Avril

- Vendredi 12** - Salle des fêtes
◦ Festivallée
- Judi 18** - Salle des associations
◦ ASECP Volcanologie

Mai

- Mardi 8** - Salle des associations
◦ Cérémonie au monument aux morts puis vin d'honneur
- Dimanche 12** - Salle des fêtes
◦ Festivallée - Festijeunes
- Judi 16** - Salle des associations
◦ ASECP Volcanologie
- Samedi 25** - Salle des fêtes
◦ Exposition du Bonsaï Club
- Dimanche 26** - Salle des fêtes
◦ Exposition du Bonsaï Club
- Dimanche 26** - Salle des associations
◦ Élections Européennes

Juin

- Vendredi 7** - Salle des associations
◦ AG de la Société de chasse
- Vendredi 14** - Salle des associations
◦ Kermesse des écoles
- Samedi 15** - Salle des fêtes
◦ Expo du Foyer d'Animation
- Judi 20** - Salle des associations
◦ ASECP Volcanologie
- Samedi 22** - Salle des fêtes
◦ Fête des Familles du Pôle Enfance (journée)
- Samedi 22** - Esplanade de la salle des fêtes
◦ Puymoyen en Musique
- Dimanche 30** - Stade de foot
◦ Bric-à-brac de l'ASP



www.jardiner-autrement.fr

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**
pour ma santé
et la planète



MON JARDIN sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur **www.jardiner-autrement.fr**

**fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...*